

## Jeunes chercheurs étrangers en France Sélection de témoignages de l'enquête 2010<sup>1</sup>

« Le contrat de recherche pour les doctorants, avec un vrai salaire, une reconnaissance du travail réalisé et l'ouverture de droits sociaux comme en entreprise m'a attiré en France. »

« L'université a démissionné. La situation administrative (...) du chercheur étranger "n'est pas l'affaire" de l'université. Je parle ici de l'université stricto sensu mais aussi lato sensu c'est-à-dire les enseignants qui se désintéressent du "sort" administratif de leurs (...) collègues. L'université leur dit "débrouille-toi". »

« A notre école, nous avons un bureau d'accueil des chercheurs étrangers qui facilite la procédure de l'obtention de la carte de séjour. Nous n'avons pas besoin de nous déplacer à la préfecture. »

« J'ai fait le changement de type de carte de séjour de "étudiant" à "scientifique". Ca s'est bien passé. Mais ce n'est qu'après cela que j'ai su que l'université avait un département dédié à l'accompagnement des chercheurs. C'est dommage. »

« Mon directeur de recherche me considère comme une collègue et ça me touche énormément !!!!! »

« Mon directeur de thèse me considère comme un technicien ne méritant aucun respect et corvéable à merci. »

« Le seul problème était lié à ma bourse qui était illégale (pas de contrat de travail) et insuffisante (600 euros/mois). »

« On m'a informé de la possibilité de déposer une demande d'allocation de recherche de l'université une semaine avant le dernier délai pour déposer le dossier. Du coup, je n'ai pas eu le temps de faire cette demande et je me retrouve sans financement. J'ai donc été obligé de continuer mon boulot d'agent de sécurité qui ne demande aucun diplôme. »

« Je pense que les gens peuvent travailler plus facilement sous d'autres cieux plus cléments. On ne peut pas faire une thèse en France si on a que 400 euros pour vivre. »

« Les agences immobilières veulent toujours des garants... Pas de garant, pas d'appartement. Malheureusement, le garant doit vivre en France... »

« Je ne pourrai jamais obtenir la crèche publique pour mes filles à cause de ma carte de séjour. »

« Sans dire que même après 7 mois de la vie ici je n'ai pas encore le numéro de sécurité sociale... »

« Pour ouvrir un compte bancaire, la banque nous a demandé la carte de séjour, document que nous n'avons obtenu que près de cinq mois après notre arrivée en France. »

« Les fonctionnaires de la préfecture ont refusé de me donner la carte de séjour conçue pour les doctorants. Je leur ai montré la loi et ils m'ont dit qu'ils n'avaient même pas le formulaire à remplir. »

« Aucune suggestion à la préfecture ni à l'université concernant le choix du type du titre de séjour qui nous convient le mieux. »

« La préfecture ne connaît pas la procédure de changement de statut d'étudiant à scientifique. »

« Le changement de carte de séjour d'étudiant à scientifique à été long à cause des mauvais renseignements donnés par la préfecture. Même là, tout le monde ne connaissait pas l'existence de la carte de séjour scientifique ! »

---

<sup>1</sup> Pour l'ensemble des témoignages voir le document *Jeunes chercheurs étrangers en France, témoignages de l'enquête 2010*

« Le doctorant est considéré comme un étudiant. Le statut n'est pas correct par rapport aux fonctions de recherche qu'on réalise. »

« Même en parlant et en comprenant parfaitement le français, on a énormément de mal à se sortir de toutes les démarches administratives, d'autant plus qu'on est dans l'ensemble très mal renseignés. »

« C'est tout en français, et la langue est difficile pour les étrangers. »

« J'ai un commentaire à propos du traitement dans les bureaux de la préfecture : il est humiliant. »

« L'accueil était catastrophique, très mal organisé, beaucoup d'attente, aucun respect, l'administration (en particulier la préfecture) est mon plus mauvais souvenir de la France. »

« On est là pour mener de la recherche, faire avancer les connaissances et non pas pour passer nos journées à la préfecture. Le renouvellement du titre de séjour est un cauchemar annuel. »

« (...) les fonctionnaires de la préfecture se permettent des jugements en dehors de leur compétence (par ex. considérer la participation à un congrès à l'étranger comme superflue (...)). »

« Chaque année, je dois remplir les mêmes papiers. Pourtant le doctorat dure trois ans minimum. Alors, pourquoi recommencer chaque année les mêmes procédures ? »

« Vu qu'on a un contrat de 3 ans, n'y aurait-il pas moyen d'avoir un titre de séjour pour 3 ans ? »

« Mon premier titre de séjour (d'une durée de 12 mois) a été délivré plus de 6 mois après mon arrivée en France et même le récépissé n'était plus valable. »

« Cela dépend de la préfecture de demande. Mais jusqu'à maintenant, mes renouvellements de carte de séjour se sont bien passés. »

« Je ne comprends pas pourquoi un titre de séjour scientifique est plus cher que d'autres types. Je n'ai pas plus d'avantages que les autres, mais j'ai dû payer beaucoup plus. »

« La lenteur de la préfecture dessert ma recherche, car avec le récépissé je n'ai pas le droit d'aller à l'étranger pour une conférence ou pour une collaboration. »

« Je cotise, mais je n'ai pas le droit à l'assurance chômage. »

« L'après diplôme et l'éventualité du chômage et de l'expulsion du territoire après la fin des recherches hantent les esprits. »

« Heureusement que je quitte la France après ma thèse !!! »

« (...) Je recommande à mes amis d'aller plutôt vers l'Amérique du Nord ou centrale, car trouver un bon emploi y est plus facile et l'intégration y est beaucoup plus rapide et réelle. »

« La France devrait mieux accueillir les chercheurs étrangers et faciliter leur installation. »

« Diplôme reconnu, qualité scientifique des équipes de recherche, qualité de vie. Par contre, il faut bien se préparer pour le combat administratif (titre de séjour.....!!!) et pour obtenir une position permanente (mais ça, c'est difficile pour les Français aussi). »

« Suggestion : ouvrir des guichets dans toutes les universités pour déposer le dossier de demande et se faire délivrer la carte de séjour sans passer à la préfecture (ce n'est le cas que de certaines universités en France). »

« Pour un doctorant, il lui faut un titre de séjour qui couvre toute sa période de doctorat plus une période comprise entre 6 et 18 mois pour pouvoir trouver un premier emploi. »

« La numérisation des démarches administratives serait la bienvenue, ne serait-ce que pour que tout le monde puisse connaître la liste des documents nécessaires et les envoyer par email. »